{BnF Gallica

# Le Panthéon de l'industrie : journal hebdomadaire illustré

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Le Panthéon de l'industrie : journal hebdomadaire illustré. 1884-11-16.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

## La Consommation des Bières Françaises

EN FRANCE

—

La campagne que nous avons entreprise en faveur des bières nationales, l'ardeur que nous avons mise à dénoncer le *patriotisme à rebours* des consommateurs qui jugent la bière sur l'étiquette et ne font cas du liquide que lorsqu'il leur est recommandé par des inscriptions en lettres gothiques, nos objurgations, nos colères, nos conseils nous ont valu de chaleureux applaudissements et aussi, disons-le bien vite, l'expression de quelques touchants regrets.

Mais nous n'avons jamais été de ceux qui mettent le pied sur la gorge d'un ennemi à terre, et puisque la cause est entendue, puisque notre thèse est victorieusement démontrée, puisqu'il est bien entendu que la bière de Vittel, pour citer celle-là, est entièrement comparable aux meilleures bières exotiques, essayons tranquillement de montrer les causes de cet engouement pour les bières étrangères, sans chercher, bien entendu, à l'excuser.

Nous venons de rappeler l'excellence des bières de Vittel, et dans l'article élogieux qu'il nous souvient de leur avoir consacré dans un précédent numéro, nous avons la conscience d'avoir traduit, avec une entière franchise, les impressions que nous avait laissées notre visite à la brasserie de MM. Perrut frères et Barjonet, et nous devons ajouter que le rapide succès de ces bières à Paris a justifié pleinement nos appréciations, en même temps qu'il marquait un très heureux retour du goût français vers les bières françaises.

Mais, cela dit, nous croyons nécessaire de faire remarquer que, pour ce genre de boisson, dont la fabrication savante a, dans la valeur du produit, un rôle si prépondérant, la *présentation*, comme disent les pharmaciens, c'est-à-dire la manière de la servir, condition secondaire pour la plupart des autres boissons, a pour celle-ci une importance capitale.

Or, sans vouloir blesser personne, nous sommes contraint de déclarer que la plupart de nos limonadiers, cafetiers, etc., ne savent pas nous présenter la bière, et qu'en négligeant certaines précautions très essentielles, ils arrivent à nous servir des bières tièdes, plates, éventées, auquel cas elles ne sauraient être que médiocres, et il devient presque indifférent qu'elles soient originaires de Munich ou même de Vittel.

Or, des buveurs de bières allemandes impénitents, que nos arguments ont touchés mais non convertis, et qui continuent à boire, en rougissant, des bières allemandes, nous ont affirmé qu'il existe, en plein Paris, de vraies tavernes d'outre-Rhin, établissements envahis par l'épaisse fumée des pipes, de plafond bas, étroits, obscurs, dont l'insuffisante lumière est encore éteinte par d'ignobles verres de couleur, comme si l'on jugeait que la nuit ne saurait être assez profonde.

Là des buveurs, assis sur des escabeaux autour d'épaisses et noires tables de chêne, consommant lentement, tristement... des bières limpides, pétillantes et fraîches, c'est-à-dire des bières que l'on serait tout disposé à trouver excellentes, lors même qu'elles seraient médiocres par nature.

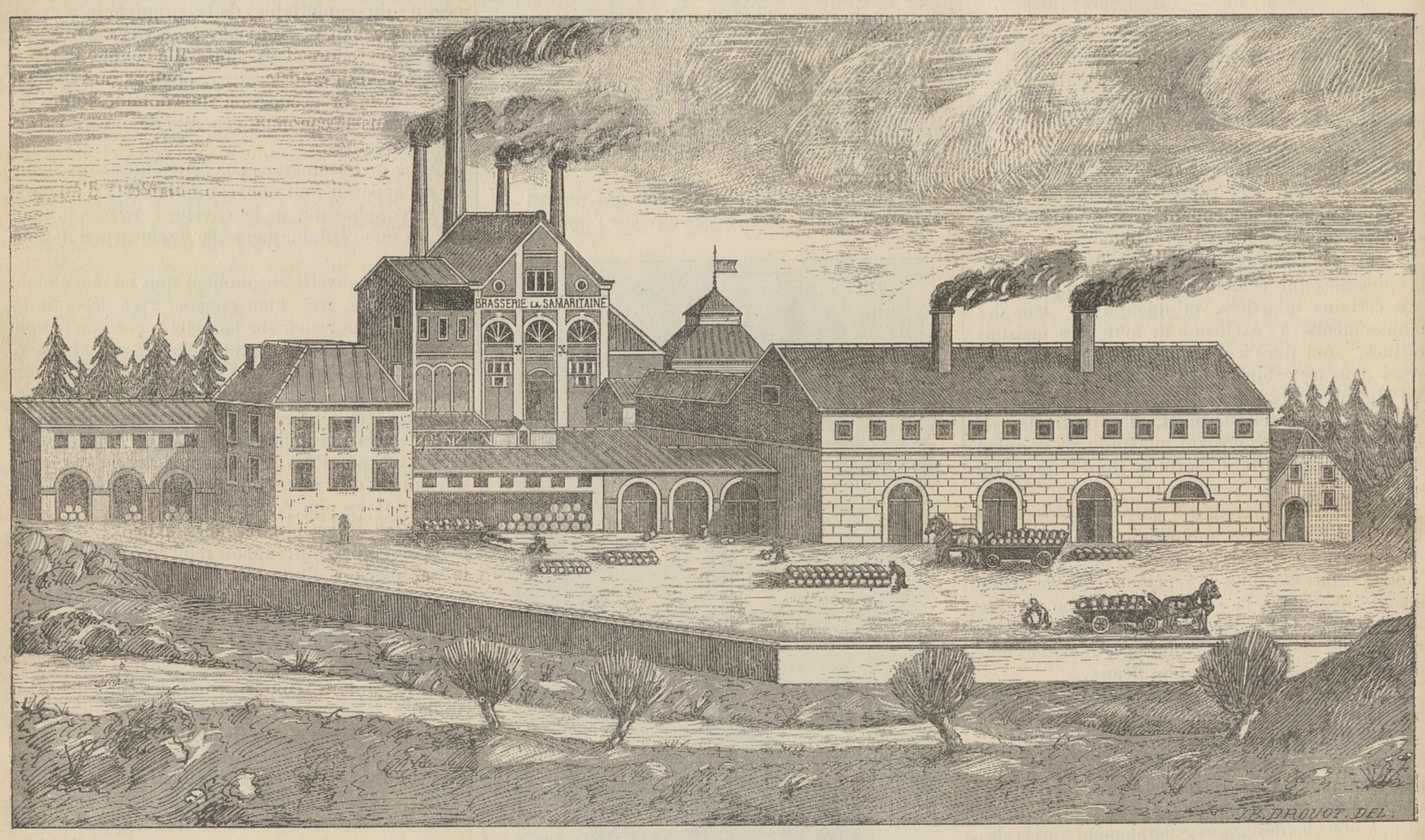


VUE DE LA BRASSERIE « LA SAMARITAINE » A VITTEL (VOSGES)

Seul entrepositaire : M. J. Aybram, 16, rue Cavé, à Levallois-Perret (Seine).

Certes, nous ne voudrions pas nous égarer dans de pareils antres, même pour y boire du nectar ; mais nous estimons en même temps que les chefs de maison qui laissent, par leur négligence, une dernière excuse aux amateurs des bières exotiques sont véritablement impardonnables.

Et qu'ils veuillent bien calculer, nous les en supplions, ce qu'ils pourraient faire pour le triomphe définitif des bières françaises, si aux admirables avantages du café parisien : éclat de l'or et des peintures, sièges mollement rembourrés, belles tables de marbre blanc, grand air, grand jour et gais visages, ils savaient ajouter ce qui manque, par leur faute, à l'une des consommations que réclament le plus souvent leurs clients.

Il ne suffit pas, sachez-le bien, que la bière qui écume et scintille dans vos bocks de cristal ait fermenté, à Vittel, dans les cuves de la Samaritaine ; qu'elle vous soit livrée par le dépôt général de Levallois-Perret (16, rue Cavé), par les soins de M. J. Aybram ; il faut aussi que, du jour où elle est descendue dans vos caves, jusqu'au moment où le consommateur y plonge ses lèvres, toutes les précautions soient prises pour qu'elle reste entièrement digne de ses origines.

Nous recommandons à tous les débitants d'entrer résolument dans cette voie, car il y va de notre honneur et de leur intérêt.

Un homme, par exemple, qui pourra se flatter de n'avoir pas attendu nos conseils, c'est M. Bernard, propriétaire de la Grande Taverne parisienne.

Connaissez-vous la Grande Taverne parisienne ?

Bien qu'elle ne compte encore que quelques jours d'existence, notre question pourra paraître bizarre à pas mal de nos lecteurs ; dans une semaine au plus, elle semblerait à tous entièrement absurde.

Si donc, par hasard, vous ignorez encore la Grande Taverne parisienne, si vous ne savez pas qu'elle a été inaugurée le 25 octobre dernier, hâtez-vous d'aller rue Montmartre, 157, sans quoi tout le monde y sera allé avant vous.

Si vous êtes un simple amateur de bière, comme moi, vous avez dix raisons d'aller là ; si vous dirigez un café ou une brasserie, si vous êtes débitant de bière à un titre quelconque, vous avez deux cents raisons de vous y rendre, car vous y apprendrez comment on présente les bières, pour leur conserver et exalter même leurs qualités naturelles, et, de plus, par l'exemple des bières de Vittel, vous saurez au juste ce que l'on peut attendre de la brasserie française, et vous compterez, dès ce jour, nous en avons la ferme confiance, au nombre de nos frères d'armes, dans la grande lutte que nous soutenons pour le triomphe de la production nationale.

A. Froemer.

NOTA. — Les excellentes bières de Vittel ont un débit constant depuis plusieurs années dans les premières maisons de la capitale et entre autres chez M. Lemaire, Grand Café du Centre, 121, boulevard Sébastopol ; chez M. Fleurey, 98, boulevard St-Germain, etc., etc., partout elle obtient le même succès dû à ses qualités. A. F.

---

Le décret nommant les membres de la grande commission chargée d'étudier toutes les question, relatives à l'organisation et au fonctionnement de la future Exposition universelle de 1889, paraîtra sous peu au *Journal officiel*.

En ce moment, le nouveau ministre du commerce, M. Rouvier, fait subir quelques modifications à la liste des commissaires qui avait été préparée par son prédécesseur, M. Hérisson.

Le même jour paraîtra la nomination de M. Antonin Proust aux fonctions de commissaire général.